



## Ordonnance de télécom CRTC 2015-262

Version PDF

Ottawa, le 18 juin 2015

### **Société TELUS Communications – Approbation provisoire d'une demande tarifaire**

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Société TELUS Communications	616 616A (TCQ)	le 2 juin 2015 le 8 juin 2015	le 18 juin 2015

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général